

## JAMAÏQUE

Date des élections: 30 octobre 1980

### But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des représentants à la suite de la dissolution anticipée de celle-ci. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 15 décembre 1976.

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement de la Jamaïque est bicaméral: il se compose du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le Sénat comprend 21 membres nommés par le Gouverneur général: 13 sur avis du Premier Ministre et 8 sur avis du chef de l'opposition.

La Chambre des représentants se compose de 60 membres élus pour 5 ans.

### Système électoral

Sont électeurs à la Chambre des représentants tous les citoyens de la Jamaïque résidant dans le pays à la date de l'établissement des registres électoraux, ainsi que les citoyens du Commonwealth britannique résidant dans le pays à ladite date et cela au moins depuis les 12 mois qui ont immédiatement précédé celle-ci, âgés de 21 ans révolus. Les malades mentaux, les personnes condamnées à mort ou purgeant ou ayant été condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à six mois, les personnes condamnées pour fraude électorale et celles qui exercent certaines activités ayant un rapport direct avec les élections ne peuvent être inscrits sur les registres électoraux.

Les listes électorales sont révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire.

Pour être candidat à un siège à la Chambre des représentants ou nommé au Sénat, il faut être citoyen du Commonwealth, âgé de 21 ans révolus et avoir résidé en permanence en Jamaïque durant les 12 mois qui ont immédiatement précédé la désignation ou la nomination, ne pas être un malade mental, ni failli, ni avoir fait acte d'allégeance à un Etat étranger, et ne pas être condamné à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à six mois. Ne peuvent être désignés candidats ni nommés respectivement à la Chambre des représentants ou au Sénat les fonctionnaires, les juges des tribunaux supérieurs, les personnes parties à certains contrats gouvernementaux, les membres des forces armées (sauf exception) et (en ce qui concerne les candidats au Sénat) les personnes exerçant une activité en rapport direct avec les élections.

La Jamaïque est divisée en 60 circonscriptions pour les élections à la Chambre des représentants. Chacune d'entre elles élit un représentant au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance d'un siège à la Chambre des représentants en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Les sièges vacants au Sénat sont pourvus par voie de désignation par le Gouverneur général sur avis, soit du Premier Ministre, soit du chef de l'opposition.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

A la suite des élections générales de 1976, l'état d'urgence décrété au niveau national fut levé en juin 1977. Cependant, le Gouvernement du Premier Ministre Michael Manley - Parti national du peuple (PNP), socialiste - était confronté à des problèmes persistants: la tension politique et les manifestations violentes étaient courantes en 1979 et la situation économique du pays se détériorait régulièrement (notamment chômage, dette extérieure, manque d'investissements étrangers et de devises). En février 1980, M. Manley préconisa la tenue d'élections générales pour assurer un soutien à sa politique économique et déterminer l'opportunité d'une aide du Fonds monétaire international.

La campagne électorale fut marquée par une grande violence. Le principal adversaire du PNP était une fois de plus le Parti travailliste jamaïcain (JLP), qui préconisait la libre entreprise, une économie mixte et une coopération plus étroite avec le monde occidental. C'étaient les premières élections depuis l'adoption, au début de l'année 1980, d'amendements visant à une réforme du système électoral en vue de limiter les fraudes électorales\*.

Les électeurs participèrent massivement aux élections dont le JLP sortit nettement vainqueur. M. Edward P.G. Seaga, chef de ce parti, devint Premier Ministre. Son Cabinet de 15 membres prêta serment le 7 novembre.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des représentants

Nombre d'électeurs inscrits.	990 367		
Suffrages valablement exprimés.	750 416		
Formation politique	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti travailliste jamaïcain (JLP).	432 766	57,6	51 (+ 38)
Parti national du peuple (PNP).	317 650	42,3	9 (-38)

**60**

\*Voir section *Evolution parlementaire*, p. 18.